

Qualité de l'emploi au Canada

Facteurs de risque en matière de santé mentale, 2016

Date de diffusion : le 30 mai 2022



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada

Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca.

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

Courriel à infostats@statcan.gc.ca

Téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

- | | |
|---|----------------|
| • Service de renseignements statistiques | 1-800-263-1136 |
| • Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants | 1-800-363-7629 |
| • Télécopieur | 1-514-283-9350 |

Programme des services de dépôt

- | | |
|-----------------------------|----------------|
| • Service de renseignements | 1-800-635-7943 |
| • Télécopieur | 1-800-565-7757 |

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous « Contactez-nous » > « [Normes de service à la clientèle](#) ».

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, les entreprises, les administrations et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de l'Industrie 2022

Tous droits réservés. L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'[entente de licence ouverte](#) de Statistique Canada.

Une [version HTML](#) est aussi disponible.

This publication is also available in English.

Facteurs de risque en matière de santé mentale, 2016

Aperçu

En 2016, près du quart des employés au Canada ont déclaré avoir été exposés à au moins un facteur de risque en matière de santé mentale. Les femmes étaient proportionnellement plus nombreuses que les hommes à avoir connu une expérience de harcèlement ou d'intimidation, ainsi que de violence ou de menace de violence. De plus, une plus petite proportion de jeunes employés (15 à 24 ans) ont fait face à des contraintes de temps excessives que les employés plus âgés. Parallèlement, les employés dans les professions de la santé; de l'enseignement, droit et services sociaux, communautaires et gouvernementaux; et de la gestion, étaient les plus susceptibles d'avoir été exposés à un facteur de risque en matière de santé mentale.

Les travailleurs peuvent être exposés à un certain nombre de facteurs de risque en matière de santé mentale. Cet indicateur examine trois types de risques : les contraintes de temps excessives ou la surcharge de travail; la violence ou la menace de violence; et le harcèlement ou l'intimidation. L'expérience de contraintes de temps excessives ou de surcharge de travail est mesurée sur la base d'autodéclarations des employés concernant à quel point leur charge de travail est gérable, ainsi que s'ils pensent être capable d'accomplir le travail qui leur est confié pendant leurs heures de travail normales. L'exposition à la violence ou à des menaces de violence est évaluée en fonction de l'autodéclaration de violence physique ou de menaces personnelles subies au travail au cours des 12 mois précédents. Enfin, l'expérience de harcèlement ou d'intimidation est mesurée en fonction de l'autodéclaration d'insultes verbales, de harcèlement sexuel ou de comportements humiliants subis au travail au cours des 12 mois précédents. Les trois indicateurs sont combinés pour identifier les employés qui ont été touchés par au moins un facteur de risque en matière de santé mentale à leur travail.

Tendances historiques

À l'heure actuelle, les données de Statistique Canada provenant de l'Enquête sociale générale (ESG) relatives aux trois facteurs de risque en matière de santé mentale sont disponibles pour une année.

Portrait récent

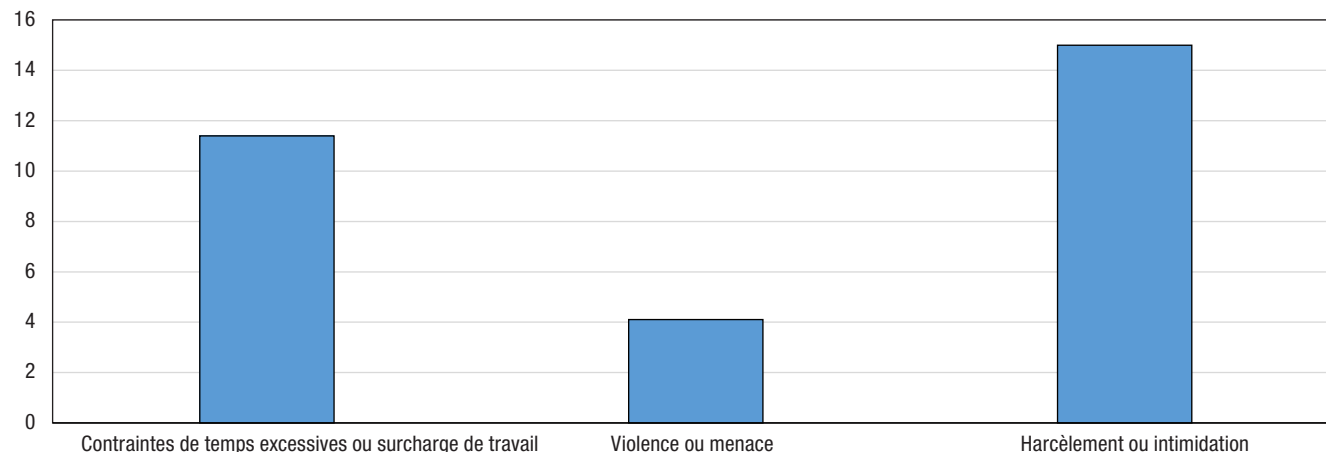
En 2016, 24,8 % des employés au Canada avaient été exposés à au moins l'un des trois facteurs de risque en matière de santé mentale au travail au cours des 12 mois précédents.

Le facteur le plus courant, soit le harcèlement ou l'intimidation, avait été subi par 15,0 % des employés. Environ 1 employé sur 10 (11,4 %) a dû composer avec des contraintes de temps excessives ou une surcharge de travail, et 4,1 % des employés ont déclaré avoir été victime de violence ou de menaces de violence.

Graphique 1

Pourcentage des employés de 15 ans et plus exposés à des facteurs de risque en matière de santé mentale au travail, Canada, 2016

pourcentage



Note : À cause de l'arrondissement, les estimations et les pourcentages peuvent varier légèrement entre différents produits de Statistique Canada, tels que les documents analytiques et les tableaux de données.

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale, totalisation personnalisée.

Parmi les employés, les femmes étaient plus susceptibles que les hommes d'avoir été exposées à des facteurs de risque en matière de santé mentale au travail (28,1 % par rapport à 21,8 %). La différence entre les deux groupes était principalement attribuable au risque plus élevé d'exposition au harcèlement ou à l'intimidation parmi les femmes comparativement aux hommes (18,6 % par rapport à 11,6 %). De plus, les femmes qui étaient des employées étaient proportionnellement plus nombreuses à avoir été victimes de violence ou de menaces que leurs homologues masculins (5,0 % par rapport à 3,4 %).

En 2016, il y avait globalement peu de différences entre les jeunes employés (15 à 24 ans), les employés du principal groupe d'âge actif (25 à 54 ans) et les employés plus âgés (55 ans et plus), en ce qui concerne la proportion d'employés touchés par des facteurs de risque en matière de santé mentale au travail. Cependant, les jeunes (17,9 %) et les employés du principal groupe d'âge actif (15,3 %) étaient proportionnellement plus nombreux à avoir subi du harcèlement ou de l'intimidation que les employés plus âgés (11,5 %). Par ailleurs, le taux d'exposition à des contraintes de temps excessives ou à une surcharge de travail était plus élevé chez les employés plus âgés (12,9 %) et les employés du principal groupe d'âge actif (12,1 %) que chez les jeunes (5,9 %). Tel que noté par l'indicateur sur les longues heures de travail, en 2021 la proportion des travailleurs dont les heures de travail habituelles étaient de 49 heures ou plus par semaine était plus de deux fois plus grande parmi les travailleurs du principal groupe d'âge actif et les travailleurs plus âgés que chez les jeunes.

Des différences au chapitre des facteurs de risque en matière de santé mentale ont également été enregistrées entre les grandes catégories professionnelles. Les employés des professions de la santé (38,1 %), de l'enseignement, droit et services sociaux, communautaires et gouvernementaux (36,4 %), et de la gestion (31,1 %) étaient les plus susceptibles d'avoir été exposés à des facteurs de risque en matière de santé mentale au travail en 2016. Les employés dans les professions de la gestion (21,0 %) et de l'enseignement, droit et services sociaux, communautaires et gouvernementaux (20,6 %) affichaient les taux les plus élevés d'exposition aux contraintes de temps excessives ou à la surcharge de travail. Parallèlement, les employés des professions de la santé étaient les plus susceptibles d'avoir connu du harcèlement ou de l'intimidation (25,7 %) ainsi que de la violence ou des menaces de violence (13,7 %).

De plus, une plus grande proportion d'employés à temps plein que d'employés à temps partiel a déclaré avoir été exposée, à un risque en matière de santé mentale au travail en 2016 (25,3 % par rapport à 21,6 %). La différence était principalement attribuable aux contraintes de temps excessives ou à la surcharge de travail, une situation vécue par 12,3 % des employés à temps plein par rapport à 6,2 % des employés à temps partiel.

Des données sont également disponibles sur la violence et les menaces de violence, ainsi que sur le harcèlement et l'intimidation, pour les travailleurs autonomes. La proportion de travailleurs autonomes qui avaient subi du harcèlement ou de l'intimidation était inférieure à celle des employés en 2016 (9,5 % par rapport à 15,0 %), mais il y avait peu de différences entre les deux groupes pour ce qui est de l'exposition à la violence ou à des menaces de violence.

Renseignements sur l'indicateur

Description ou définition

L'indicateur des **facteurs de risque en matière de santé mentale** mesure la proportion d'employés qui déclarent avoir subi des contraintes de temps excessives ou une surcharge de travail, de la violence ou des menaces de violence, ou du harcèlement ou de l'intimidation.

L'exposition aux contraintes de temps excessives ou à la surcharge de travail est mesurée par la proportion d'employés qui estiment que leur charge de travail n'est jamais ou rarement gérable, ou qui déclarent être jamais ou rarement en mesure d'accomplir le travail qui leur est confié pendant les heures de travail normales.

L'exposition à la violence ou à une menace de violence est mesurée par la proportion d'employés qui déclarent avoir subi de la violence physique ou des menaces personnelles au travail au cours des 12 mois précédents.

L'exposition au harcèlement ou à l'intimidation est mesurée par la proportion d'employés qui déclarent avoir été victimes d'insultes verbales, de harcèlement sexuel ou de comportements humiliants au travail au cours des 12 mois précédents.

Source

Statistique Canada, Enquête sociale générale – Les Canadiens au travail et à la maison, 2016 (cycle 30).

Renseignements aux fins d'interprétation

L'Enquête sociale générale (ESG) sur les Canadiens au travail et à la maison a pour objet d'explorer les points de vue des personnes au sujet de leur vie au travail et à la maison, de leurs loisirs et de leur bien-être, ainsi que les relations entre ces sphères de la vie. Pour obtenir de plus amples de renseignements sur la méthodologie employée et la collecte des données, veuillez consulter la page [Enquête sociale générale : Les Canadiens au travail et à la maison \(ESG\)](#).

La classification des professions est fondée sur la Classification nationale des professions (CNP) 2016.

Les estimations tirées de l'ESG sont fondées sur un échantillon et sont donc sujettes à la variabilité d'échantillonnage. L'analyse est axée sur les différences entre les estimations qui sont statistiquement significatives à un niveau de confiance de 95 %. À cause de l'arrondissement, les estimations et les pourcentages peuvent varier légèrement entre différents produits de Statistique Canada, tels que les documents analytiques et les tableaux de données.

Autres renseignements connexes

Des données sur les risques en matière de santé mentale au travail de l'ESG sont présentées dans la publication de Statistique Canada, [Évaluation de la qualité des emplois au Canada : une approche multidimensionnelle](#).

Par ailleurs, l'étude [Harcèlement en milieu de travail au Canada](#) traite du harcèlement vécu en milieu de travail, selon un certain nombre de caractéristiques démographiques et de la main-d'œuvre. Les résultats sont fondés sur données de l'ESG de 2016.

Des données supplémentaires de Statistique Canada sont disponibles sur le sujet suivant :

[Santé mentale](#)